

Et la bonne réputation de la maturité jurassienne d'antan, qu'en est-il advenu ?

L'article de presse publié par L'Hebdo, dans son édition du 16 avril dernier, sur les chances des bacheliers provenant de lycées des différents cantons a certainement laissé perplexe plus d'un lecteur.

La CDIP (Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique) a mandaté une étude qui a donné ses résultats, analysant pour la première fois au plan national la transition entre gymnases et hautes écoles. Si le constat ressortant de cette étude juge le niveau des bacheliers globalement satisfaisant, il ressort néanmoins de grandes différences cantonales.

Il y apparaît que les cantons où plus de 20 % des écoliers vont au gymnase (VD, NE, JU, FR) seraient trop laxistes à la sélection puisque leurs étudiants ont plus de risques d'échouer par la suite; sans compter qu'à la base de ces statistiques, c'est l'avenir de jeunes adolescents ayant dû parfois être totalement réorienté et ce, avec toutes les conséquences que cela implique...

A cela s'ajoute, la problématique du choix des options : les étudiants ayant choisi "maths renforcés" en option spécifique réussissent mieux dans toutes les branches testées. Les étudiants ayant choisi les branches : musique, arts visuels et philo-psycho-pédago, arrivent en queue de peloton au classement de l'étude nommée EVAMAR II.

Sachant que l'étude EVAMAR II n'a pas testé toutes les branches proposées par les différents gymnases et qu'un complément d'information ne serait pas superflu, le Gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes ?

1. Il y a quelque temps encore, la maturité jurassienne bénéficiait d'une bonne réputation appréciée des hautes écoles et universités suisses. Selon l'étude EVAMAR II, la maturité jurassienne aurait plutôt la cote à la baisse. Le Gouvernement a-t-il eu connaissance de cette étude et si oui, partage-t-il son analyse ?
2. Peut-on avoir une vue d'ensemble détaillée sur le nombre de lycéens sélectionnés en secondaire II, leur cursus durant leur parcours en gymnase, le nombre d'échecs à l'obtention du certificat de maturité gymnasiale et le nombre de redoublements ?
3. Existe-t-il un suivi sur le parcours des étudiants jurassiens en hautes écoles (nombre d'années d'études, reconversion, taux de réussite) et si oui, peut-on en avoir connaissance ?
4. Face aux disparités mises en exergue par EVAMAR II dans la formation et dix ans après la refonte de la maturité, une nouvelle réforme s'impose-t-elle avec une restriction des options à choix comme l'estiment certains enseignants ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 27 mai 2009

Au nom du Groupe PDC :

Sabine Lachat